

LA CRÉATION DE FORÊT MONTMORENCY

Par Cyril Gélinas

À la fin des années 1930, le temps était venu d'apporter quelques réformes à l'École d'arpentage et de génie forestier. Les membres du corps professoral, de passage pourrait-on dire, venaient de divers horizons, gouvernemental pour l'essentiel mais aussi de l'entreprise privée. Absorbés par leurs activités professionnelles en dehors des murs de l'université, les professeurs ne pouvaient mettre, dans la préparation de leurs cours, toute la minutie et le suivi qu'on était en droit d'attendre d'eux et de la part d'une institution qui cherchait à se positionner parmi les grandes écoles du genre en Amérique.

C'est à la suite de cette réflexion que Louis-Zéphirin Rousseau entra à l'École d'arpentage et de génie forestier en 1939 à titre de premier professeur de carrière. Cette nomination ouvrit la porte à de jeunes postulants munis de maîtrises ou de doctorats et formés dans des écoles étrangères. L'arrivée des Roger Gosselin, Aurèle Richard et André Lafond, peu après, permit d'élargir l'enseignement aux 2^e et 3^e cycles, un objectif qu'on atteignit en 1954. Avec les cycles supérieurs venaient la recherche, son corollaire obligé, et dans sa mouvance, l'établissement de laboratoires conventionnels et, pour la foresterie, une forêt expérimentale. Conscients de cette nécessité, Louis-Zéphirin Rousseau, Robert Bellefeuille, André Lafond et Roger Gosselin se mirent en quête d'une forêt pouvant satisfaire aux exigences de l'enseignement et de la recherche.

Jusqu'alors on avait profité d'installations de fortune pour les travaux pratiques des étudiants, comme le boisé de la pépinière de Berthier, la réserve forestière de Parke, une propriété du Séminaire de Québec sur la Côte-de-Beaupré nommée Petit-Cap, la forêt de Duchesnay et quelques autres lieux d'occasion. Cela pouvait suffire à un enseignement de base, mais même à ce titre certaines parties du programme en souffraient. Pensons notamment à la conduite des exploitations, un objectif que l'École d'arpentage et de génie forestier cherchait à atteindre afin de faire taire les critiques récurrentes sur la formation insuffisante et trop théorique des jeunes diplômés en matière d'opérations forestières.



M. Edgar Porter, ancien doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique (1963-1971), pendant la construction du pavillon.

Robert Bellefeuille trouva, à Saint-Jean-Chrysostome, quelques terres à l'abandon qui répondaient aux objectifs visés. Un groupe de professeurs de la Faculté d'arpentage et de génie forestier¹, avec leur propre argent, les acquirent. La forêt Beauséjour venait de naître. Mais on ne trouvait là qu'un type spécifique de forêt qu'on associait plutôt aux boisés de ferme et à la forêt feuillue. Cette particularité restreignait le champ des recherches et de l'enseignement. Les professeurs de la faculté poursuivirent donc leur quête et, encore avec leur propre argent, achetèrent plusieurs terres



Les débuts de la technologie au service de la forêt.

1. L'École d'arpentage et de génie forestier devint une faculté en 1945.

dans la région de Portneuf. Malgré ces acquisitions, la faculté ne disposait pas encore d'une parcelle de la forêt boréale qui composait à 60 % le domaine forestier de la province, terrain sur lequel évoluait la grande industrie forestière. Cette lacune parut trop restrictive pour la formation des étudiants et l'activité scientifique des professeurs.

Tout en profitant des biens nouvellement acquis, l'idée de diversifier les forêts expérimentales de la faculté continuait à mûrir chez les professeurs. Edgar Porter, qui avait été cadre à l'Anglo-Canadian Pulp and Paper, mit ses confrères universitaires sur la piste qui allait conduire à la création de la Forêt Montmorency. Il leur parla d'un vaste territoire de 110 milles², une sapinière bien régénérée que la compagnie céderait à la faculté en retour d'un territoire équivalent sur la Côte-Nord. La proposition ne laissa pas le corps professoral indifférent.

Si l'Université Laval accepta assez bien l'idée de se porter acquéreur d'une portion de forêt boréale, elle rechigna à la perspective qu'il s'agisse d'une si large partie. Après quelques plaidoyers, on finit par convenir de part et d'autre que 25 milles² seraient une superficie convenable. Le 7 novembre 1961, le vice-recteur Louis-Philippe Bonneau sollicitait officiellement, au nom de l'Université, l'acquisition dudit territoire montmorencien³.

L'avenir s'annonçait serein, suffisamment en tout cas pour inciter les futurs utilisateurs à devancer les événements en préparant la gestion de la forêt en devenir. Roger Gosselin, André Lafond et Robert Bellefeuille passèrent la semaine du 13 au 18 août 1962 à visiter



Chutes de la rivière Noire en hiver.

quelques grandes forêts universitaires américaines, Harvard, Yale et Syracuse, question de voir ce qu'il convenait de faire et d'éviter en ce domaine, quitte à donner par la suite à la forêt annoncée une spécificité québécoise et lavalloise⁴.

Impatiente de se mettre à l'œuvre avant même la confirmation officielle et la légalisation de l'œuvre déjà en chantier, la Société des forêts de la faculté demanda au ministre la permission d'entreprendre les travaux préliminaires à l'installation des lieux. Figuraient en priorité à l'agenda la construction de quelques chemins et la préparation de l'inventaire par quelques photographies aériennes. Le ministre Bona Arseneault demanda à l'Anglo-Pulp l'autorisation de mettre le tout en branle, car l'adoption de la loi et l'échange de territoires qui allait s'ensuivre étaient, pour ainsi dire, choses assurées⁵. La papetière, ayant consenti à cette requête, une équipe sous la direction de Gilles Ladouceur entreprit le soir même la construction des cartes⁶ nécessaires aux travaux d'inventaire.

Le 23 juillet 1962, le doyen Fernand Boutin avait déjà en main les clichés aériens alors que l'inventaire sur le terrain venait de démarrer. Gilles Ladouceur en surveilla la réalisation. En septembre, le quatuor Ladouceur, Fréchette, Bellefeuille et Gosselin effectuait « les derniers relevés au telluromètre par la plus fine bruine que le ciel peut nous desservir », précisait R. Bellefeuille⁷. Pendant ce temps, d'autres sur le terrain s'activaient à des travaux de voirie⁸.



2. Archives de l'Université Laval (ci-après AUL), P444, Fonds Robert-Bellefeuille, dossier Histoire de la Forêt Montmorency.

3. AUL, U695/16/2, Louis-Philippe Bonneau au ministre Bona Arseneault, 7 novembre 1961.

4. AUL, U502/15/1, Forêt Montmorency 1962-1963, 16 octobre 1962.

5. *Ibid.*, Bona Arseneault à J. B. Prebble, 12 septembre 1962.

6. AUL, Fonds Robert-Bellefeuille, P444, E/08994. Histoire de la Forêt Montmorency.

7. *Idem.*

8. AUL, U695/16/2, Fernand Boutin à Bona Arseneault, 23 juillet 1962.

Le 2 mai 1963, le Parlement sanctionna la loi qui créait Forêt Montmorency, ou plutôt la base sur laquelle le rêve allait prendre forme.

Attendu que pour faciliter l'enseignement des sciences que donne l'Université Laval, il y a lieu de la pourvoir d'une forêt assez grande et facile d'accès où les professeurs puissent donner des cours pratiques de sylviculture, d'aménagement forestier, de protection et d'exploitation forestières et s'adonner à des travaux de recherche.

La forêt expérimentale se trouvait incluse dans le parc des Laurentides, situé dans le bassin de la rivière Montmorency, à quelque 40 milles de Québec, en bordure d'une route principale qui en rendait l'accès facile. Cette loi donnait au ministre le pouvoir de négocier un contrat d'affermage avec l'Université Laval, permettant à cette dernière de jouir des lieux en toute quiétude dans un encadrement contractuel. Le gouvernement libérait le territoire affermé de la rente foncière et des obligations financières inhérentes à la protection contre le feu, mais non pas des droits de coupe sur le bois exploité. En retour, l'Université s'engageait «à aménager ladite forêt suivant les meilleures méthodes sylvicoles ainsi que des travaux de recherche forestière destinés à améliorer et à augmenter le champ des réalisations de cette science». Les bénéficiaires promettaient de fournir au donateur un plan d'aménagement et de lui communiquer les résultats des recherches qui seraient faites dans cette forêt d'étude. Située à l'intérieur d'un parc national, Forêt Montmorency se trouvait assujettie aux dispositions de la Loi sur les parcs provinciaux et des règlements édictés en vertu de cette loi relativement à la chasse, à la pêche et à la protection de la faune terrestre et aquatique. Le ministre se réservait le droit de reprendre possession des lieux, avec toutes les améliorations et constructions incluses, sans indemnité, si Forêt Montmorency cessait d'être utile à l'Université Laval aux fins prévues⁹.

Sur le terrain, on continuait à s'affairer en attendant de signer le contrat d'affermage, une formalité qui n'inquiéta personne à la faculté, tant l'en-

chaînement des événements baignait dans une aura de bonne volonté. Le temps des constructions était venu. On commença par le pavillon central. L'architecte André Robitaille en dessina les plans. Au printemps de 1964, on s'activait à poser les assises dudit pavillon, qu'on acheva l'été suivant pour s'attaquer aussitôt à la résidence d'hébergement des utilisateurs de Forêt Montmorency. Cette dernière fut terminée en février 1965. Trois ans plus tard, on ajoutait deux unités mobiles pour loger la clientèle toujours plus nombreuse et porter le nombre accueilli à 115 personnes¹⁰.

En cette fertile année 1964, celle de tous les travaux dans la fourmière de Montmorency, des jeunes gens participant aux camps forestiers du ministère des Terres et Forêts travaillaient, sous la direction des étudiants de la faculté, à l'aménagement des sentiers menant aux lacs Joncas et Laflamme. On en profita pour rétablir celui qui longeait la rivière Montmorency et reconstruire le pont qui enjambait ce cours d'eau. Afin de donner du relief aux centres d'accueil et d'hébergement, on répara la digue du lac Piché, à proximité duquel on avait construit les immeubles d'accueil, histoire de redonner à ce lac une meilleure allure.

On avait de nombreux projets en tête, comme l'expliquait Michel Maldague, secrétaire du Comité des forêts. Forêt Montmorency allait assurément devenir le prolongement naturel de la faculté¹¹. Et dans ce prolongement, on voyait, outre la recherche, les travaux pratiques et l'enseignement, des séminaires, des journées d'étude en tout genre, la tenue de congrès, des événements divers à caractère forestier, cela pour un large éventail d'utilisateurs. On planifiait déjà des activités éducatives pour le grand public, d'autres plus spécifiques pour les élèves et étudiants de divers niveaux. À cette feuille de route s'ajoutaient les possibilités récréatives et sportives qu'un tel lieu peut receler. Tous ces projets furent concrétisés rapidement et restèrent au programme de cette forêt universitaire. Une utilisation aussi large illustre bien le changement qui s'opérait depuis quelque temps dans les concepts d'aménagement forestier quant à l'utilisation polyvalente des forêts.



M. Edgar Porter à une source d'une rare pureté.

9. Statuts du Québec, 11-12 Élisabeth II, chap. 28, Loi concernant l'aménagement d'une forêt expérimentale par l'Université Laval, 2 mai 1963.

10. AUL, U571/80/1, 19 février 1964; U695/17/1, 31 août 1965 et 30 juin 1968.

11. AUL, U695/55/3, 27 mars 1963. Rapport du comité des forêts expérimentales.

Il est bon de rappeler ici que toute cette bourdonnante activité reposait sur la bonne volonté et la bonne foi de tous les partenaires. Il existait bien un texte de loi assurant l'existence de Forêt Montmorency, mais aucun document légal n'en permettait l'utilisation; ce document, c'était le contrat d'affermage qu'un arrêté ministériel devait rendre effectif. Le 9 février 1965, le ministre des Terres et Forêts présenta le document tant attendu qui allait finaliser, pour 99 ans, l'entente espérée.

Si la lecture du document ne souleva aucune question du côté de la Faculté de foresterie et de géodésie (elle venait de changer de nom), il en fut autrement dans l'entourage du recteur. Dans le texte de la loi créant Forêt Montmorency, le seul interlocuteur du gouvernement était l'Université Laval, aussi la formulation ne prêta le flanc à aucune critique de la part de cette institution. Voilà que deux ans plus tard, l'arrêté ministériel appelé à donner vie au contrat d'affermage pour l'utilisation de Forêt Montmorency parlait un autre langage.



La récolte de bois à Forêt Montmorency permet de financer les activités du centre de recherche. Le rendement de la forêt est passé de 0,93 mètre cube à l'hectare à 2,3 aujourd'hui : un succès de foresterie sur toute la ligne.

On y glissa cette phrase problématique, malheureuse selon certains: «La gestion en est confiée à la Faculté de Foresterie et de Géodésie.» L'abbé Fernand Gingras, administrateur-trésorier de l'Université, releva aussitôt ce qui parut comme une maladresse aux uns, un manque de confiance, une intention malveillante, voire un affront aux autres. Dans l'entourage du rectorat, on voyait l'Université dépossédée de ses droits et un État dans l'État apparaître au sein de la communauté universitaire. Comment une faculté qui n'est pas un corps légalement constitué pouvait-elle être investie de la gestion d'un territoire créé par une loi, se demandait Louis-Albert Vachon¹². Il croyait, de plus, percevoir chez le donateur

des relents de mauvaise foi et un biais évident en faveur de la faculté bénéficiaire, dans l'intention de l'affranchir en cette matière de la tutelle de l'Université. La formulation de l'arrêté ministériel ne concordait pas avec le texte de la loi, car se trouvait introduite dans le premier une idée qu'on chercherait vainement dans la loi d'origine. C'était semer à coup sûr les germes d'une prochaine discorde entre les trois partenaires en cause et une cassure dans l'administration de l'institution savante. Il s'ensuivit une curieuse bataille terminologique quant au sens des mots «gestion» et «administration», un désaccord qui dura douze ans.

On clopina de la sorte d'année en année autour de la phrase controversée jusqu'en 1976 où finalement, contre toute attente, on défit le nœud gordien. Le 7 avril 1976, un nouvel arrêté ministériel, vierge de toute allusion à la gestion par la faculté de ladite forêt, replaçait sur les épaules de l'Université la responsabilité de gérer et d'administrer. Tous les documents parlaient dorénavant le même langage. Le tout était rétroactif au 13 août 1964, date officielle de l'occupation de Forêt Montmorency par l'Université Laval et de sa faculté forestière.

Le projet de la forêt expérimentale du bassin de la Montmorency n'apparut pas toujours dans toute sa clarté aux yeux des administrateurs de l'Université. À la base, l'inquiétude portait sur le côté financier de ce qui était perçu comme une aventure qu'on chercha à brider du mieux que l'on put. Mieux vaut prévenir et, comme on appréhendait de possibles débordements de coût, on voulut s'en prémunir par un questionnement répété sur les buts poursuivis, questionnement qui laissait transparaître une certaine méconnaissance des objectifs facultaires.

Ces administrateurs circonspects voyaient que l'effectif étudiant croissait d'année en année et, forcément, les infrastructures d'accueil ne suffiraient plus dans un avenir rapproché. Il faudrait agrandir et, conséquemment, dépenser davantage. Si l'Université, écrivait le vice-recteur, «reconnait sur le plan académique l'imposition que la Faculté fait à ses étudiants de passer trois mois durant l'été à Forêt Montmorency, elle se porte garante par le fait même qu'advenant la cessation du versement de la subvention spéciale du Gouvernement, elle continuera à imposer aux étudiants ce stage en forêt et se débrouillera pour trouver l'argent nécessaire. C'est donc cette difficulté d'ordre académique qu'il faut lever: est-ce que l'Université reconnaît le programme d'études durant les vacances que la Faculté impose à ses

12. AUL, U502/15/1, Louis-Albert Vachon au ministre Claude G. Gosselin, 10 janvier 1969.



étudiants¹³? » Les doléances provenant de l'administration de l'Université allaient toutes dans le même sens. Comment intégrer cette forêt au cursus d'études sans mettre à mal les ressources financières de l'institution? Et comme question subsidiaire, y avait-il nécessité de le faire?

Il n'en reste pas moins que l'installation à Forêt Montmorency, l'aménagement des lieux, son utilisation à des fins de recherche et

d'enseignement, et son ouverture à des activités autres qui s'inscrivaient dans une perspective d'utilisation polyvalente du milieu forestier, un concept promis à un bel avenir, se firent selon un plan et une chronologie d'intervention assez remarquables qui dénotaient un réel savoir-faire autour d'objectifs assez bien définis. Comme on a pu le voir par ce qui précède, la réussite de ce projet est assurément l'œuvre de plusieurs professeurs de la faculté, regroupés dans le Comité des forêts expérimentales, et de quelques collaborateurs extérieurs.

L'exploitation forestière à Forêt Montmorency

Le grand territoire de Forêt Montmorency intéressait les professeurs de sciences forestières parce qu'il se trouvait en forêt boréale et qu'il recelait des possibilités d'aménagement multiples appropriées aux besoins pédagogiques et aux exigences de la recherche. Cela ne signifiait nullement une acquisition sur mesure selon un concept «clés en main». C'était une forêt pour bricoleur de paysage. Le parterre était bien régénéré, certes, une sapinière pour l'essentiel, le sapin baumier comptant pour 79 % du volume ligneux. Venaient, à la suite : l'épinette blanche, avec 10 % du total; le bouleau à papier, avec 8 %; l'épinette noire, recensée à 2 %; et des essences résiduelles pour le reste¹⁴. Il manquait à cette forêt une distribution habituelle en classes d'âge. On y avait fait chantier sur un court laps de temps entre 1930-1944, si bien que la jeune sapinière présentait un profil d'une sylve

trop équienne au goût des aménagistes de la faculté. Il fallait lui redonner une allure normale, celle d'une forêt ayant subi des perturbations périodiques, y compris des coupes, qu'on aurait échelonnées au fil des ans¹⁵.

Le territoire fut donc quadrillé, divisé en parcelles, et les coupes, réparties en fonction de cet objectif. Des peuplements matures avaient subsisté sur une partie du périmètre et ils se prêtaient à une coupe à blanc. On s'y mit progressivement. Mais ailleurs, il fallut s'en tenir à des interventions de nettoyage qui consistaient à récupérer les arbres mal en point, sans avenir. On varia les traitements sylvicoles en fonction de l'âge des peuplements. Des coupes commerciales furent possibles dans ceux d'âge moyen. Ailleurs, où l'ancienneté des tiges ne le justifiait pas et où la densité trop forte de la régénération nuisait à la croissance, 10 000 à 12 000 tiges à l'acre, on pratiqua des coupes d'éclaircies précommerciales, chimiques et mécaniques. Durant la première décennie, on récupéra de la sorte 124 852 m³ de bois à pâte et 1316 m³ de bois d'œuvre¹⁶. Si on récolta 8000 m³ de bois en 1965, on visait, à terme, une fois la forêt normalisée, une récolte de 10 000 m³. On n'éprouva aucune difficulté à atteindre ce but, et même à faire mieux. À partir du milieu des années 1980, on préleva, bon an mal an, quelque 13 000 m³ de bois de cette forêt aménagée en fonction d'un rendement soutenu. Les résultats semblaient concluants, d'autant plus qu'on excéda largement la barre des 14 000 m³ durant les années subséquentes¹⁷. En 1992, on retirait, des parcelles d'exploitation, 2 m³/ha, alors que tout à côté, chez un exploitant voisin ou dans les forêts du Séminaire de Québec, ce taux ne dépassait pas les 0,93 m³/ha¹⁸. On avait aussi élargi la collecte à des essences ligneuses souvent négligées afin d'optimiser l'utilisation de toute la fibre ligneuse disponible sur les assiettes de coupe. De 1962 à 1992, le volume de bois sur pied est passé de 358 706 m³ à 625 572 m³. Durant la même période, l'accroissement annuel progressa de 1,71 m³ à 2,23 m³ ha¹⁹.

L'exploitation des tiges de faibles diamètres posait un problème de rentabilité. En 1973, Roger Gosselin avouait son impuissance à répondre à l'exigence de l'Université quant à l'autofinancement²⁰. Dès lors, comment retirer un bénéfice d'une opération que les bûcherons définissent par l'expression «couper de la pin», une locution

13. AUL, U571/40/1, Louis-Philippe Bonneau au recteur Louis-A. Vachon, 1967.

14. AUL, U571/16/1, Résumé du plan général d'aménagement par Paul Bouliane, 1976.

15. AUL, U695/16/2, Constitution, organisation et gestion de Forêt Montmorency, 1964.

16. AUL, U695/27/3, Visite à Forêt Montmorency, 31 août 1975. La coupe à blanc signifiait l'abattage de toutes les tiges de plus de 12,7 cm.

17. UL, U571/15/1, Comité du plan d'aménagement de Forêt Montmorency, 22 février 1989.

18. AUL, U571/31/2, A211, Comité de direction de la Forêt Montmorency, 21 février 1992.

19. AUL, U571/15/1, A11099, Forêt Montmorency. Annonce du plan directeur, 1993-1994.

20. AUL, U695/16/2, Roger Gosselin à Marcel Daneau, 18 juin 1973.

populaire équivalente à l'exploitation d'un perchis. Le problème demeura récurrent, à tout le moins durant les deux premières décennies, la jeunesse de cette forêt s'offrant comme un défi aux gestionnaires. La difficulté avait au moins le mérite de stimuler l'imagination des chercheurs. Sous la tutelle du Comité des forêts expérimentales, l'ingénieur forestier résident à Forêt Montmorency, André Demers, le deuxième en titre, dut refaire souvent ses devoirs sur la question. Jacques Maranda et ses étudiants prirent la relève dans les années 1980, désireux d'apporter à cette difficile question une solution profitable autant pour l'industrie que pour les petits propriétaires. On s'installa sur le lot Domtar, en collaboration avec cette entreprise, afin d'expérimenter les avenues possibles²¹. Il fallait trouver un mode d'exploitation approprié au volume de bois à couper, à son diamètre et à la topographie des lieux. À titre d'exemple, était-il préférable de sortir les arbres entiers jusqu'aux chemins de débardage ou de les ébrancher et de les tronçonner sur place selon la méthode traditionnelle? Cela posait la question des chemins de débardage. À quelle distance optimale les tracer? Longtemps le débusquage fut à l'étude et réévalué en fonction des résultats et des moyens disponibles.

Côté administratif, on hésitait entre une exploitation en régie ou à contrat. Là-dessus, on privilégia les coupes en régie durant les premières années, l'ingénieur résident se chargeant de la gestion du travail sur le terrain. Mais lors de la grande remise en question au mitan des années 1980, on confia toute l'entreprise à la compagnie Reed. L'expérience s'avéra décevante. La sortie des arbres entiers jusqu'aux chemins de charroi laissait en leur bordure des amoncellements de débris ligneux. Les chemins se trouvèrent en peu de temps dans un état lamentable, tant la machinerie utilisée n'était pas en accord avec le terrain et le volume de coupe. On abandonna cette manière de faire jugée mal assortie aux objectifs d'utilisation de Forêt Montmorency. On lui préféra une exploitation confiée à des entrepreneurs indépendants.

Il fallait aussi inclure les étudiants dans le processus opérationnel, Forêt Montmorency étant d'abord un laboratoire grandeur nature au service de l'enseignement. On voulait que les étudiants trouvent sur place, en modèle réduit néanmoins, le type de chantier auquel ils allaient être confrontés au sein des grandes entreprises, au terme de leur apprentissage. Enfin, si l'objectif premier de Forêt Montmorency n'était pas d'approvisionner une usine de

transformation du bois, les gestionnaires devaient tout de même produire de la fibre ligneuse pour alimenter leur budget de fonctionnement. Cette nécessité les assujettissait aux aléas du marché. Chaque année, il fallait tâter les acheteurs éventuels, comparer les prix et ajuster le programme et le mode d'exploitation en conséquence. Certaines années, on préféra reporter le total de la possibilité annuelle à une année subséquente et limiter l'intervention sur le terrain à des coupes de récupération.

L'aménagement

Dès le départ, les responsables de Forêt Montmorency divisèrent leur territoire en compartiments, 37 au total. L'idée s'imposa d'elle-même à la suite des visites des forêts expérimentales des universités de Syracuse et de Harvard qui avaient adopté ce procédé avec succès.



Le fonctionnement en compartiments permettait de mieux répartir les emplois multiples de cette forêt et de pratiquer des aménagements sectoriels en prévision de coupes à venir, le tout intégré évidemment dans un plan d'aménagement global, qui devint un fait accompli en 1966. Lors d'un inventaire sectoriel en 1965, on usa d'un nouveau procédé. En janvier, les hommes de terrain affectés à l'inventaire du compartiment 17 se munirent de radios portatives afin de communiquer les données à un tiers participant installé plus à son aise dans un bureau²². Avec la même célérité, on intégra les outils informatiques au fur et à mesure de leur apparition. Cette constante adaptation à la technologie aboutit, aussitôt qu'en 1985, à la présentation par Louis-Jean Lussier d'un système complet de gestion informatisé de Forêt Montmorency, développé à la faculté en collaboration avec l'industrie forestière. C'est avec un tel outil qu'on s'attaqua au nouveau plan d'aménagement, qu'on voulut un modèle du genre, susceptible d'offrir, à la toute nouvelle loi sur les forêts qui venait d'être adoptée, des applications tangibles à la gestion intégrée²³. Le monde forestier attendait beaucoup du travail poursuivi par les aménagistes dans le grand laboratoire qu'est Forêt

21. AUL, U571/15/1, Recherche Forêt Montmorency, 1984-1989, 1^{er} septembre 1987.

22. AUL, U695/17/1, Rapport trimestriel de Gilbert Paillé, 28 février 1966.

23. AUL, U571/15/1, A720, André Plamondon à André Dufour, 29 août 1986.

Montmorency. Les gestionnaires gouvernementaux y voyaient un champ d'expérimentation dont l'achèvement pourrait soutenir, selon les résultats obtenus, les politiques gouvernementales.

On se souvient que, dès le départ, les Gosselin, Bellefeuille, Ladouceur, Lafond et Vézina parlaient de la nécessité de normaliser ce fragment de la sylve laurentienne. Ils concoctèrent des interventions sylvicoles à cette fin et, pendant deux décennies, ils s'appliquèrent à remodeler leur forêt. Graduellement, la jeune sapinière d'origine prit un nouveau visage. Le temps et les interventions aidant, des peuplements d'âges différents morcelèrent le couvert forestier. À la stratification par groupes d'âge se superposaient des rendements accrus, à l'envie d'autres propriétaires forestiers. Dans les années 1980, on voulut aller plus loin dans la reconstitution d'une véritable forêt naturelle, une finalité qui intéressait de plus en plus les aménagistes. À y regarder de plus près, on constatait que la vie des forêts était remplie d'accrocs, de perturbations pour mieux dire. Les feux y pratiquaient ici et là des trouées bien visibles. Les chablis, les insectes, le verglas et le long cortège des pathologies diverses qui minaient les arbres conduisaient au même dénouement. L'exploitation forestière devait donc aboutir au même résultat : une forêt mosaïque. Pratiquée sur des aires restreintes, la coupe à blanc si décriée dans le public permettait de reproduire un modèle forestier que la nature engendrait d'elle-même, comme l'expliquait Louis Bélanger, professeur à la faculté²⁴. La dispersion des coupes par trouées, en suivant le profil des peuplements, favorisait le maintien de la biodiversité forestière, tant mise à mal par les pratiques d'une autre époque. Que de chemin parcouru depuis l'élaboration du premier plan d'aménagement de ce territoire présenté en 1926 par l'Anglo-Canadian Pulp and Paper, plan conçu essentiellement pour la récolte ligneuse.

L'aménagement écosystémique, terme qui chapeautait un ensemble de pratiques, devait favoriser la biodiversité et l'hétérogénéité des paysages. Pensons simplement au régime des eaux et à leur qualité qu'une exploitation forestière correctement conduite ne devait pas altérer. Ce type d'aménagement supposait une variété d'utilisateurs aux objectifs différents. Il devait découler, du partage des lieux, un mariage satisfaisant, un partenariat intelligent qui n'allait pas privilégier l'un au détriment des autres. Les forestiers de Laval firent, de l'aménagement polyvalent, leur objectif prioritaire dès la création de Forêt Montmorency. Ils ne dévièrent jamais de cette ligne de conduite.

Les animaux étant les premiers concernés, la protection de la faune occupa une place importante dans la pensée des aménagistes de Forêt Montmorency. On consultait à l'occasion les spécialistes du Département de biologie pour s'assurer qu'à la suite des coupes, il reste sur le terrain des abris adéquats pour la faune locale et une nourriture suffisante. La forêt mosaïque parut une réponse appropriée au maintien de la faune sur les territoires d'exploitation.

La préoccupation constante d'intégrer toutes les ressources du milieu dans un plan d'aménagement et d'assurer, sur une base durable, une utilisation polyvalente du milieu fit, de Forêt Montmorency, un modèle du genre, si bien que les gestionnaires du ministère de l'Énergie et des Ressources et leurs collègues des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche retinrent cette forêt comme territoire pilote en aménagement intégré²⁵. Lors de la réforme visant à redéfinir les aires protégées, les parcs de conservation et les réserves fauniques à la fin des années 1970, on veilla à conserver les attributs et les objectifs de Forêt Montmorency²⁶. La politique forestière mise en place par l'État en 1987 donnait encore plus de sens aux efforts d'aménagement des forestiers de Laval, malgré quelques accrocs au départ quant à la venue de chasseurs et de pêcheurs en ce lieu de recherche.

La recherche à Forêt Montmorency

J'ai mentionné précédemment quelques recherches menées à Forêt Montmorency, notamment en opérations forestières et en aménagement. Ces deux domaines du savoir forestier forment assurément la base des investigations facultaires dans le recoin lavallois du parc des Laurentides. Je n'y reviendrai pas. Sans transformer cet article en catalogue de projets, il convient néanmoins de mentionner au passage quelques-uns d'entre eux afin d'éclairer ne serait-ce qu'un fragment de la vastitude des intérêts des chercheurs de la faculté.

Dès le départ, on ne s'étonnera pas de la part prise par les recherches en sylviculture. Pendant qu'ici un professeur initiait ses apprentis ingénieurs à la dendrologie, d'autres s'appliquaient à installer des instruments de contrôle ou de mesure, à délimiter des aires d'échantillonnage pour évaluer l'effet d'une coupe sur la régénération et son évolution subséquente, qui encore à circonscrire une bande riveraine afin d'en estimer les effets à titre de zone tampon entre une exploitation et

24. AUL, U571/15/1, A11099, Une expérience de gestion écosystémique d'une forêt boréale : le cas de la Forêt Montmorency, 1993.

25. AUL, U571/15/1, A11090, Projet de recherche conjoint à Forêt Montmorency entre l'UL et Daishowa, 16 mai 1991.

26. U695/20/1, Le ministre Yves Duhaime au recteur Jean-Guy Paquet, 11 avril 1979. U695/24/4, André Demers au recteur Jean-Guy Paquet, 21 janvier 1982.

un cours d'eau adjacent. André Plamondon s'intéressa à cette question que Louis Bélanger reprit quelques années plus tard²⁷. André Lafond initia ses étudiants à la maîtrise et au doctorat à ses recherches en physiologie végétale et notamment sur l'évapotranspiration. Pas très loin, Gilbert Paillé et Paul-Émile Vézina se plongeaient dans l'étude de quelques peuplements que Gilles Ladouceur allait considérer d'un tout autre angle par ses mesures dendrométriques appliquées à des arbres complets apportés sur la jetée.

Durant les premières années suivant l'installation à Forêt Montmorency, on porta une grande attention aux relevés météorologiques, grâce à une panoplie d'instruments fournis par le ministère des Terres et Forêts intéressé par la question. Parce que Forêt Montmorency était apparue au cœur d'une décennie que la communauté internationale avait consacrée à l'eau, on y porta une attention particulière. Le bassin des Eaux-Volées devint à cette fin un lieu d'étude et d'observation, d'abord sous la supervision de Rénald Naud, et d'André Plamondon par la suite²⁸.

Le sapin étant l'essence dominante de Forêt Montmorency, on voulut en savoir plus sur les maladies qui l'affectaient, notamment les caries dont les champignons responsables minaient l'arbre de l'intérieur. La méconnaissance du problème induisait à de mauvaises estimations lors des relevés d'inventaire et des plans d'aménagement. Les mesureurs de bois sur pied pouvaient se méprendre quant au volume de bois sain contenu dans les tiges à estimer. L'erreur d'appréciation faussait le montant des droits à percevoir pour l'État. Roger Gosselin et André Demers s'attaquèrent à ce problème²⁹.

La fertilisation des forêts attira aussi l'intérêt des chercheurs de la faculté dans les années 1970. Au-delà des répercussions sur le taux de croissance des essences visées, les Lavallois se demandèrent s'il n'y avait pas de contre-indication à cette pratique. On chercha à évaluer les conséquences du passage de l'engrais dans l'humus, le sol et l'eau³⁰. Cette dimension environnementale n'était pas nouvelle chez les forestiers de Laval, plutôt d'avant-garde en matière de préoccupation écologique.

Les efforts des chercheurs présentaient certes un biais favorable aux intérêts de la grande industrie et un autre propre à satisfaire la curiosité intellectuelle au moyen de la recherche fondamentale, mais en parallèle à ces orientations, certains d'entre eux ciblaient une clientèle différente, celle des petits propriétaires. L'établissement des compartiments étant à peine achevé, on dédia l'un d'entre eux, le 32, à l'étude des boisés de ferme afin d'en rentabiliser l'exploitation³¹.

Il y aurait encore tant et tant à dire, ne serait-ce qu'en entomologie et en pathologie forestières. Et que dire du reboisement et de la génétique, de la régénération des « gravelières », des études sur les humus et les mycorrhizes, etc.? L'espace manque pour appréhender l'ensemble et la complexité de la recherche forestière à Forêt Montmorency. Les quelques éléments retenus suffisent toutefois à montrer que la fourmilière que fut et qu'est cette forêt expérimentale ne fonctionne pas en vase clos, repliée sur elle-même. Ses animateurs l'ont mise au diapason des grandes préoccupations de l'heure. ■

CONCERNANT L'AUTEUR

Originaire de la Mauricie, l'auteur étudia en histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université Laval. Il travailla par la suite à Parcs Canada à titre de chercheur en histoire. Les fortifications de la vallée du Richelieu furent son premier champ de recherche. Quelques années plus tard, il entreprit une étude sur le parc national de la Mauricie toujours à titre de chercheur à Parcs Canada. Ayant déjà développé un intérêt pour l'histoire de l'environnement, il profita de ce travail pour commencer à prospecter du côté de l'histoire de la forêt québécoise. Depuis une vingtaine d'années, il poursuit, mais sous d'autres cieux, ses recherches en ce sens. Il a depuis élaboré une base de données unique en histoire forestière devant servir d'assise à de nombreux travaux en ce domaine. Il publiera en septembre 2010, en collaboration avec la Société d'histoire forestière du Québec, une histoire de l'École forestière de l'Université Laval de sa fondation en 1910 à nos jours (rappelons que cette école, qui devint une faculté en 1945, changea de nom à quelques reprises). Outre ses travaux et publications sur l'histoire militaire, environnementale, agricole et forestière, l'auteur a publié ces dernières années quelques monographies locales, dont une histoire de Sainte-Hénédiène en 1995 et de Baie Shawinigan en 2004.

27. AUL, U571/15/6, Jacques Desautel aux doyens, 26 mars 1979, projet de recherche présenté par Jacques Plamondon. U571/98/3, Bulletin Le Mémo, vol. 8, n° 5, 15 novembre 1989.

28. AUL, U571/15/9, Rapport préliminaire présenté à la direction du CENTREAU, 26 novembre 1970.

29. AUL, U695/17/1, Mémoire d'André Demers, 17 juillet 1967.

30. AUL, U571/15/9, Groupe de recherche interdisciplinaire de fertilisation forestière, rapport d'étape, 28 février 1975.

31. AUL, U571/15/7, Projets de recherches actifs à Forêt Montmorency, 24 avril 1969.